

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 22 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 JUIN 2023

**Sous la Présidence de
Thierry HORY**

Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 09		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, MOREAU
Nombre de membres absents	: 02	<u>Absentes excusées :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 juin 2023

XXII- Résidence les Hortensias : modification du règlement de fonctionnement

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement afin de le remettre à jour.

◆ page 2 : II- Conditions générales du fonctionnement – 1).un conseil de vie sociale

Remplacer

« de la Cheffe de Service ou de son Adjointe »

par

« de la Directrice de la structure ou de son Adjointe »

◆ page 3 : II- Conditions générales du fonctionnement – 2).Personnel

Modifier

« 3 agents à temps plein
2 agents à temps partiel »

◆ page 3 : II- Conditions générales du fonctionnement – 4).Batiment

Supprimer

Rez-de chaussée
« bibliothèque »

Ajouter

Premier étage et deuxième étage
« bibliothèque »

◆ page 4 : III- Les personnes accueillies – 2). Admission

Remplacer

« d'une coordinatrice du réseau gérontologique»

par

« de la Directrice Adjointe de la structure »

page 5 : III- Les personnes accueillies – 3). Règlement

le respect de la dignité et de la personnalité assure à chaque résident :

Ajouter

« la possibilité d'accéder à son dossier personnel »

page 8 : IV- La vie dans l'Etablissement – 11). Loisirs

supprimer

« Club 3^{ème} Age »

Ajouter

- « - Repas de Noël
- Barbecues en été »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** les modifications apportées au règlement de fonctionnement

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 22 juin 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 22 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLÉT
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales